

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 17 06 2026

Étaient présents : Stéphane Roy, Eric Couadier, Marianne Pierre, Michèle Dolléans, Alan Fénélon, Cécile Richaume, Sandrine Lejemble, Nicolas Slansky, Enzo Da Costa, Corinne Robin, Christel Mazé (arrivée à 19h05), Séverine Jousselin, Jean Claude Yehouessi, Andy Hadjab-Kentzinger (arrivé à 19h12), Caroline Ménager, Didier Harnois.

Étaient absents excusés :

Jean Duval qui a donné procuration à Michèle Dolléans

Alain Damar qui a donné procuration à Eric Couadier

Était absente :

Tatiana Deplanque-Szczepaniak

Secrétaire de séance : Jean Claude Yehouessi

Stéphane Roy fait part des remarques de Madame Mazé concernant le dernier compte rendu qui est modifié comme suit :

Questions diverses paragraphe « terrain rue des Ecoles » : un arbre est remplacé par un noyer.

Questions diverses paragraphe « Levée de la Loire » : ajout de « la commune de Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Pryvé Saint Mesmin, et aucun agriculteur n'y sera représenté. Néanmoins, à ce jour aucun agriculteur n'a fait part de ce désagrément »

Questions diverses ajout :

« **Géothermie bâtiments communaux**

La création d'un chauffage par géothermie partagée entre plusieurs bâtiments communaux est en projet. Une chaudière gaz sera prévue en cas de panne.

Plui-hd

Stéphane Roy fait part d'un changement du bureau d'études concernant la révision du PLUi qui est piloté par Monsieur Genty, en tant que vice-président de la CCTVL. Cette révision devrait aboutir pour fin 2028 - début 2029

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

Stéphane Roy indique aux membres du conseil que le point « demande de subvention des travaux de l'église. » est retiré de l'ordre du jour. Le compte rendu de l'expert n'a pas encore été réceptionné, il n'est donc pas encore possible d'établir un devis pour les réparations éventuelles.

2026 - 038	GARANTIE DE TRAVAUX - VALLOIRE HABITAT
-------------------	---

Stéphane Roy expose la demande de Valloire Habitat quant aux travaux de réhabilitation énergétique des logements classés en étiquette F et G. L'opération concerne les logements situés au Passage des Marronniers.

Vu les articles L.2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n°188144 en annexe signé entre Valloire Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le conseil municipal de la commune de Mareau aux Prés, accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 160 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°188144 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 80 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date de l'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la garantie auprès de Valloire Habitat.

	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT - REPARATIONS DE L'EGLISE
--	--

Point reporté.

2026 - 039	VENTE DE LA PARCELLE AC 198
-------------------	------------------------------------

Lors de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2025, les membres avaient décidé de vendre une parcelle à Monsieur Trémeau.

Depuis, le géomètre a procédé à un plan de division, joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la vente de la parcelle AC 198 de 6 m² à Monsieur Trémeau pour un montant de 525 €
- Les frais de notaires, d'actes, et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint, à signer tous actes relatifs à cette vente

2026 - 040	APPEL DE FONDS FAJ FUL DU DEPARTEMENT
-------------------	--

Caroline Ménager informe de la demande d'appel de fonds du Département dans le cadre du Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) & du Fonds Unifié Logement (FUL) : aides financières pour les jeunes concernant par exemple des dépenses d'eau, d'électricité. Ce type de financement est octroyé par le département, auprès de mareprésiens qui en font la demande.

Coût au financement du FAJ : 1 669 habitants x 0,11 Euros = 183.59 Euros

Coût au financement du FUL : 1 669 habitants x 0,88 Euros = 1468.72 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le financement du FAJ & FUL.

Les membres du conseil souhaiteraient que les jeunes soient informés de ces aides. Une information sera effectuée par la commission en charge de la jeunesse

2026 - 041	SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES
------------	-----------------------------------

Stéphane Roy confirme la suppression d'une classe par l'éducation nationale, malgré une estimation de 172 élèves inscrits à la rentrée 2026-2027 par rapport à 179 élèves cette année et deux courriers transmis à l'inspection académique

Eric Couadier soulève la problématique de cette suppression : une classe de l'école maternelle est supprimée ce qui engendre une perte d'heures pour 3 agents (540 h pour le poste d'atsem, 170 heures pour deux autres agents), mais comme le nombre d'élèves est quasiment identique au sein des services périscolaires (garderie, restaurant scolaire et accueil de loisirs), le nombre d'agents doit rester identique.

Andy Hadjab-Kentzinger demande si la suppression de la classe sera maintenue à la rentrée même si le nombre d'enfants, était est identique à cette année, à la rentrée de septembre.

Si tel était le cas et sans préjuger de décisions à venir, Stéphane Roy indique qu'il réitérera sa demande de maintien de la classe auprès de l'éducation nationale.

Il indique que les dérogations scolaires sont refusées pour conserver au maximum les enfants marenziens sur la commune.

Caroline Ménager informe qu'une réorganisation globale des services a été présentée lors de la commission du personnel du 18 juin 2026.

Après l'accord de l'agent, actuellement titulaire de la fonction publique au grade d'adjoint technique, son poste sera réadapté en partie sur les missions au sein des services périscolaires et du service administratif.

Didier Harnois demande le bilan du nombre d'agents par rapport au nombre d'habitants de la commune. Stéphane Roy lui apportera les éléments de réponse lors d'un prochain conseil

Andy Hadjab-Kentzinger souhaite savoir si le contrat nouvel agent technique, arrivé récemment, sera renouvelé ? Stéphane Roy indique que l'agent apporte toute satisfaction, et qu'à ce jour, il est prévu qu'il reste au sein des services de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique de 27/35^e
- La création d'un poste d'adjoint technique de 23.50 h
- La création d'un poste d'adjoint administratif de 3.50 h

2026 - 042	APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
------------	--------------------------------------

Stéphane Roy présente le tableau des effectifs :

Catégorie	Grade	durée hebdo du poste	statut
A	Attaché	TC	T
C	Adjoint administratif pp 2ème classe	TC	T
C	Adjoint administratif	TC	T
C	Adjoint administratif	TNC 3.5/35e	T
Service scolaire et périscolaire			
C	Adjoint technique	TNC 26/35 ^e	T
C	Adjoint technique principal 2e cl	TNC 30/35e	T
C	Adjoint technique	TNC 31/35e	T
C	adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC 35/35 ^e	T
C	Adjoint technique	TNC 28/35e	T
c	adjoint technique	TNC 23.5/35e	T
C	adjoint technique principal 2e cl	TNC 30/35 ^e	T
C	adjoint technique	TC	T
C	adjoint technique principal 1 ^e cl	TC	T
C	Atsem principal 1 ^{ère} classe	TC	T
C	Atsem principal 1 ^{ère} classe	TC	T
Service technique			
C	Adjoint technique	TC	T
C	Adjoint technique	TC	T
C	adjoint technique principal 2e cl	TC	T
C	Adjoint technique ppal 1ère cl	TC	T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce tableau.

2026 - 043	LIGNE DE TRESORERIE
------------	---------------------

Suite aux importants travaux à venir pour l'isolation des bâtiments scolaires, Stéphane Roy informe qu'il y a nécessité de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros ; elle sera nécessaire dans l'attente de recevoir les subventions promises.

Une mise en concurrence a été effectuée, deux réponses nous ont été transmises : l'Agence France locale (AFL) et le Crédit mutuel.

L'offre de l'AFL est la moins disante sous les conditions :

Date de remboursement final	364 jours après la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêt	Ester + 0.79 % mensuel base exact/360 [Ester floré à 0]
Commission de non-utilisation	0,10% mensuel base exact/360
Commission d'engagement	0,10% de l'encours plafond

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'AFL, et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2026 - 044	TARIFS PERISCOLAIRES
------------	----------------------

Eric Couadier propose aux membres du conseil, une augmentation des tarifs périscolaires.

Après avoir échangé, une hausse de 2% sur les tarifs périscolaires est acceptée, à l'exception des tarifs 1 à 3 qui sont maintenus à 1€.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

	Quotient CAF	cantine	Panier repas
Tarif 1	<198 à 331 €	1 €	1 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	1 €	1 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	1 €	1 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	2,69 €	1,84 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	3,36 €	2,28 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	4.05 €	2,75 €

TARIFS PERISCOLAIRES

	Quotient CAF	Garderie matin et soir	Garderie matin ou soir
Tarif 1	<198 à 331 €	1,53 €	1,03 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	1,92 €	1,28 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	2,30 €	1,51 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	2,55 €	1,72 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	3,20 €	2,14 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	3,84 €	2,55 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

	Quotient CAF	1/2 journée sans cantine	1/2 journée avec cantine	Journée avec cantine
Tarif 1	<198 à 331 €	3,26 €	4,83 €	6,45 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	5,42 €	7,38 €	10.10 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	7,58 €	9,95 €	13,73 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	8,66 €	11.29 €	15,62 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	9,75 €	13.05 €	17,91 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	10,84 €	14,78 €	20.20 €

PENALITES

	Quotient CAF	Pénalités cantine	Pénalités accueil de loisirs	Pénalités périscolaire
Tarif 1	<198 à 331 €	3.06 €	3,15 €	2,96 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	3,79 €	5,25 €	3,70 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	4,58 €	7,35 €	4,45 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	5.09 €	8,40 €	4,94 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	6,39 €	9,46 €	6,20 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	7,67 €	10,51 €	7,42 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité les tarifs périscolaires modifiés, applicables à compter du 1er septembre 2026

2026 -	PRESENTATION DU PROJET D'ISOLATION DES BATIMENTS SCOLAIRES
--------	--

Eric Couadier présente aux membres du conseil, le projet d'isolation des bâtiments scolaires.

Ces travaux ont pour objectif d'isoler tous les bâtiments de l'école afin d'améliorer le bien-être au sein de l'école, de réduire les consommations d'énergie et de permettre de mieux s'adapter aux changements climatiques.

Ces travaux s'accompagneront de plusieurs actions complémentaires, dans le futur, notamment par la création d'un réseau de chaleur géothermique.

- Les combles seront isolés avec de la fibre de bois.
- Au niveau des murs : en extérieur pour le bâtiment de l'école élémentaire avec une finition enduite, et en intérieur pour la partie maternelle.
- Remplacement du bardage au niveau de la salle de motricité et d'une classe.
- Le remplacement de toutes les fenêtres est prévu ainsi que les portes.
- La pose de voiles solaires triangulaires estivales démontables fixées à des poteaux métalliques, ainsi qu'une pose d'une VMC double flux, qui offrira la possibilité d'un rafraîchissement la nuit.
- L'installation d'un ventilateur de plafond dans chaque classe
- Des loges de lecture sont prévues sous le préau de l'école élémentaire
- Deux arbres seront plantés afin de renforcer les espaces ombragés dans la cour oasis

Les travaux se dérouleront seulement pendant les vacances scolaires, ils débuteront le 6 juillet 2026.

Le montant des travaux s'élève à 972 476 € ttc avec 69 % de subvention. Un emprunt de 350 000 €, sur 20 ans a été contracté au taux du livret A + 0.4.

Enzo Da Costa demande si un voile sera également posé au niveau du restaurant scolaire côté cour de l'école élémentaire. Cette partie n'est pas concernée par la pose de voile solaire.

Stéphane Roy explique aux membres du conseil, que la TVA sur ces travaux sera récupérée dans 2 ans.

Didier Harnois demande le nombre de prêt contracté par la commune. Stéphane Roy lui apportera les réponses.

Andy Hadjab-Kentzinger demande où seront stockés les cartons : ils seront stockés dans les locaux comme la chaufferie de l'école maternelle, les toilettes etc. mais aucun dans la salle polyvalente.

Une visioconférence entre les maires et les services préfectoraux a eu lieu samedi afin d'établir un bilan sur la période de canicule. La fermeture des écoles est sous la responsabilité des maires. Stéphane Roy a donc pris un arrêté de fermeture des écoles les après-midis, avec la mise en place d'un service minimum assuré par le personnel périscolaire.

Stéphane Roy informe que le projet de géothermie entre les locaux communaux sera entériné en parallèle des travaux d'isolation des bâtiments scolaires pour un début de travaux rapide.



Questions diverses



Surconsommation d'eau logement communal

Didier Harnois évoque la surconsommation d'eau d'un logement communal, pour laquelle il avait transmis un courriel à Alain Damar. Après échanges entre les membres du conseil, Caroline Ménager et Cécile Richaume proposent leur aide aux locataires pour effectuer un courrier auprès du C3M et Véolia afin de demander la prise en charge de cette surconsommation.

Fêtes et cérémonies

14 Juillet : Marianne Pierre évoque l'organisation de la manifestation à partir de 11h30

Fête des plantes : 3 associations souhaitent tenir la buvette.

Fraternelle

Stéphane Roy informe les membres du conseil sur les difficultés financières de la Fraternelle. Il a rencontré Christophe Bois à deux reprises, auquel il a demandé un budget prévisionnel 2026 ainsi qu'un prévisionnel financier pour les trois ans à venir. La Fraternelle a, en parallèle, lancé une cagnotte en ligne. Andy Hadjab-Kentzinger indique que le même souci avait été constaté auprès de l'association Tennis, quand il y avait un salarié, l'association a désormais opté pour un auto-entrepreneur.

Didier Harnois demande si la création d'une école de musique intercommunale avec Cléry Saint André est possible ? Stéphane Roy indique que cette option a été abordée avec M. Bois mais qu'elle ne recueille pas son assentiment.

Compte rendu de conseil

Andy Hadjab-Kentzinger souhaiterait recevoir les comptes-rendus après validation. Cette demande est prise en compte, et Stéphane Roy rappelle qu'ils sont consultables sur le site internet de la commune, et qu'une liste des délibérations est affichées à l'extérieur de la mairie. Christèle Mazé fait remarquer qu'il manque des comptes-rendus de 2025 sur le site. Un point sera fait avec l'agent en charge de la communication.

Boîtes à livres

Inauguration le 30 juin à 17h30

Plui hd

Stéphane Roy évoque le courrier de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire envoyé aux propriétaires concernant l'évaluation environnementale des terrains sur les secteurs non urbanisés. La visite préalable au PLUi-Hd par les écologues est obligatoire. A défaut, il sera difficilement possible d'évaluer les terrains actuellement non urbanisables et qui espéreraient le devenir.

Plan canicule

Caroline Ménager fait part des actions menées auprès des 10 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables. Elles ont été contactées quotidiennement. Stéphane Roy appelle à une vigilance collective. Andy Hadjab-Kentzinger propose de prévoir un local frais. Caroline Ménager et Stéphane Roy indiquent que l'église pourrait être ouverte pour d'éventuels accueils

Déchets sur la commune

Andy Hadjab-Kentzinger déplore le nombre de déchets au sol qui ne cesse de s'accroître sur la commune. Il propose d'insérer dans le flash ou le bulletin, un article à ce sujet.

Stéphane Roy l'informe qu'une initiative est en cours d'étude pour étendre le nombre de poubelles sur la commune, notamment pour le tri sélectif.

Salle des Garennes / salle polyvalente

Andy Hadjab-Kentzinger aborde le sujet du graffiti qui dénature le mur de la salle des Garennes et de la salle polyvalente. Conscient du problème la précédente équipe avait étudié diverses les solutions. Eric

Couadier propose de le repeindre et de créer un mur végétalisé. Concernant la salle polyvalente, le mur sera repeint mais surement après les vacances estivales.

Andy Hadjab-Kentzinger propose de faire appel à un artiste local pour réaliser une fresque. Eric Couadier informe que cette idée a été évoquée lors d'une commission jeunesse.

Visioconférence des conseils municipaux

Suite à la demande de Didier Harnois, Caroline Ménager relate l'article L2121.-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Depuis la fin des mesures exceptionnelles liées au covid les dispositifs permettant les conseils municipaux en visioconférence ont pris fin au 31/07/2022. La visioconférence n'est pas légale et toute délibération prise dans ce cadre serait irrégulière et susceptible d'annulation par le juge administratif.

Andy Hadjab-Kentzinger demande s'il est possible que les conseils soient fixés un autre jour que le mercredi. Stéphane Roy indique c'est le seul jour de la semaine sans autre engagement extérieur.



Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 56

Prochain conseil municipal :

- 2 septembre 2026 à 19h

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LE MAIRE STEPHANE ROY		LE SECRETAIRE DE SEANCE	